

LA SÉPULTURE DE GABRIEL DE LA CHÂTRE

PAR

Jean TOUBEAU de MAISONNEUVE

Notre très actif collègue, M. Gandilhon l'Archiviste du Cher a publié plusieurs volumes d'Actes de l'Etat Civil des anciennes paroisses du Cher. En feuilletant ceux de la paroisse de Nançay, j'ai trouvé concernant la sépulture de Gabriel de la Châtre, capitaine de la Grosse Tour de Bourges (l'aïeul du Maréchal Claude de La Châtre) et aussi concernant celle d'un de ses descendants de la branche de Nançay, une mention qui, je le suppose, n'a pas encore été relevée.

D'après La Thaumassière (*Histoire de Berry*, p. 855), Gabriel de La Châtre aurait été inhumé dans la Cathédrale de Bourges en la chapelle de La Châtre (anciennement celle de la Vierge ou du Duc Jean de Berry). Le chanoine Romelot (*Description de l'Eglise Patriarcale de Bourges*, p. 201 et suiv.) écrivait en 1824 que cette assertion est inexacte, en ce que l'inhumation dans cette chapelle est, suivant sa propre expression, « physiquement impossible », le fond de la chapelle n'étant qu'un massif de maçonnerie sous le carreau. C'est dans l'église souterraine que Gabriel de La Châtre aurait été inhumé comme le Chanoine Romelot dans son chapitre sur l'église souterraine le dit formellement (pages 254 et 255). — MM. Paul et Robert

Gauchery, dans l'appendice de l'étude qu'ils ont publiée sur la sépulture des derniers seigneurs de La Châtre (*Mémoires de la Société Historique du Cher*, vol. 1920-1921), ont noté (page 125) que, si les restes de Gabriel de La Châtre furent transportés à Bourges suivant le désir que le Maréchal, son petit-fils, en avait exprimé, ce ne fut pas avant 1611. Jusque là, aurait-il reposé dans l'église de Genouilly, paroisse de la Maisonfort, en la chapelle des La Châtre que MM. Gauchery attribuent à Jeanne Sanglier, 3^e femme et veuve du dit Gabriel ?

M. le Comte de Toulgoët de son côté, dans son Etude sur les Seigneurs de la Maisonfort (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXXIII, 1910, p. 216-7), donne le texte d'un testament de Gabriel de La Châtre en date du 3 janvier 1512, dans lequel celui-ci ne fait aucune recommandation par rapport au lieu où il désire être inhumé : mais on ne peut tirer aucun argument de ce fait, car il ne mourut qu'en 1538 et il est plus que vraisemblable qu'il fit entre ces deux dates au moins un nouveau testament d'autant mieux que l'on voit ses fils lotis dans sa succession tout différemment de la façon dont il l'avait répartie en 1512.

M. de Toulgoët cite une généalogie ms. trouvée à la Bibliothèque Nationale (Cabinet d'Hozier 89) où il est dit que la tombe de Gabriel de La Châtre était en l'église de Nançay, mais que cette église fut démolie dès le début du xvii^e siècle.

Comme on le voit, on est en plein dans l'ignorance sur la question de la sépulture première du Capitaine

de la Grosse Tour de Bourges ; toutefois le fait signalé de la destruction de l'église de Nançay, au début du XVII^e siècle, suffirait, semble-t-il, à expliquer, s'il ne s'y ajoutait l'affection spéciale du Maréchal de La Châtre pour son aïeul, son intention de faire transporter les restes de Gabriel, là où il entend que sera sa propre sépulture. Rien ne viendrait s'opposer, non plus, à ce que l'important enfeu de la chapelle seigneuriale des La Châtre, à Genouilly, enfeu dont MM. Gauchery ont donné la description, ait abrité conformément à leur hypothèse et à celle de M. de Toulgoët, le cœur de Gabriel de La Châtre. Au milieu de toutes ces controverses, un point seul semblerait établi : Gabriel de La Châtre n'aurait point reposé à la Cathédrale de Bourges avant 1611. M. Mater, dans son *Etude sur la Décoration de la Chapelle de la Vierge* (t. XXVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*), n'a pas manqué de bien relever ce point, et notamment en faisant état de l'entière similitude des deux inscriptions placées dans la chapelle de La Châtre sur des tables de marbre noir, l'une à la mémoire de Gabriel de La Châtre, l'autre à la mémoire du Maréchal posées toutes les deux par les soins de ce dernier et au même moment¹.

Les deux tables de marbre échappèrent, dit le Chanoine Romelot, à la hache des révolutionnaires

1. M. Mater remarque à ce propos que la reproduction de l'inscription par La Thaumassière diffère quelque peu du texte lui-même et en effet, dès le début, nous voyons La Thaumassière ajouter les mots « cy-gist » que ne comporte pas l'inscription dans le texte reproduit par M. Mater.

et furent transportées dans la chapelle voisine où on les voit encore. Cette chapelle qui portait le nom de sainte Catherine en 1824, lorsque le Chanoine Romelot écrivait sa description de la Cathédrale, est signalée par lui comme portant auparavant le nom de chapelle de saint Roch.

Et voilà que, justement (comme pour apporter un élément de confusion de plus au milieu de tous ceux que nous venons de reproduire), les deux actes que nous avons relevés dans les registres paroissiaux de Nançay viennent nous parler d'une chapelle saint Roch qui n'est pas celle de la Cathédrale et dans laquelle reposaient les cendres de Gabriel de La Châtre : Archives du Cher, E supp. 212, 9 février 1775. « Translation des *cendres* de Gabriel de la Châtre, seigneur de Nançay, baron de la Maisonfort, commandeur et chambellan du Roy, 3^e capitaine de sa Maison de la Vieille Garde Française, prévôt de l'Ordre de Saint-Michel, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, lequel a servi sous quatre rois et est mort le 9 mars 1538 et de Marie de Saint-Amadour son épouse, qui reposaient dans la chapelle de Saint-Roch et ont été lors de la démolition de la dite chapelle transportées dans celle des seigneurs de Nançay située dans la dite paroisse de Nançay par les soins de Haut et Puissant seigneur Messire Gabriel de Buat, comte de Nançay et de Haute et Puissante dame M.-Thérèse de Crass son épouse — et à la suite, 9 février 1775 : Translation du *cœur* de Louis de La Châtre, chevalier, comte de Nançay, baron de Boucard, Sigonneau, seigneur de Menetou-sur-Cher, Neuvy, Jars, colonel pour le Roi

des ville et château de Bapaume, lequel fut tué en Afrique en combattant contre les infidèles le 20 août 1664, aussi inhumé dans la chapelle Saint-Roch, etc., etc... »

On le voit, deux expressions bien différentes sont employées par le rédacteur des deux actes ; pour Louis de La Châtre, on note exactement de quelle nature sont les restes qui le concernent ; au contraire, le mot « cendres » employé pour Gabriel de La Châtre semble bien, par opposition, signifier ce qui reste du corps *entier* de ce dernier. Mais si tel est bien le sens de ce mot « cendres », Gabriel de La Châtre n'aurait donc pas été inhumé à la Cathédrale de Bourges ? Le vœu de son petit-fils, le Maréchal, n'aurait donc pas été exécuté. — La Thaumassière, en ajoutant les mots « cy-gist » à l'inscription consacrée à la mémoire du Capitaine de la Grosse Tour de Bourges, commettait une inexactitude. Le Chanoine Romelot se trompait aussi quand il indiquait comme certain le fait de la sépulture dans l'église souterraine de l'aïeul et du petit-fils Gabriel et Claude de La Châtre !

M. de Kersers, du reste, dans la *Statistique Monumentale du département du Cher* (t. VII, Bourges, 1895, p. 314), au chapitre concernant Nançay, consacre à la chapelle Saint-Roch du château les quelques détails suffisants pour qu'il ne règne plus aucune incertitude touchant la sépulture de Gabriel de La Châtre avant 1775.